

Version du 28 septembre 2023

# SwissDRG – la structure tarifaire des prestations hospi- talières en soins so- matiques aigus

## **Informations de base pour les professionnels de la santé:**

- SwissDRG en bref
- SwissDRG en un coup d'œil
- Objectifs de SwissDRG
- Organisations partenaires et stratégie
- Développement et perfectionnement
- Application et conditions-cadres de SwissDRG
- Perspectives et informations complémentaires

## SwissDRG en bref

SwissDRG est un système tarifaire qui réglemente et uniformise au moyen de forfaits la rémunération de toutes les prestations hospitalières de soins somatiques aigus dans l'ensemble de la Suisse.

### Structure tarifaire en tant que partie du système tarifaire

Le système tarifaire comprend la structure tarifaire SwissDRG avec ses conditions-cadres et négociations tarifaires entre fournisseur de prestations et assurance sociale. La structure tarifaire se compose d'un manuel de définition et du logiciel Grouper qui s'y rapporte ainsi que du catalogue des forfaits par cas. En outre, des conditions-cadres complémentaires ont été définies dans différents documents pour son application, par exemple les règles de facturation.

### Groupement

Dans le cadre de l'application de SwissDRG, chaque séjour hospitalier dans un hôpital est affecté, au moyen du Grouper, à un groupe de cas (diagnosis related group - DRG) sur la base de critères définis, tels que le diagnostic principal, les diagnostics supplémentaires, les traitements et l'âge, puis évalué avec un cost-weight.

### Rémunération

Le cost-weight effectif par cas résulte du cost-weight du forfait correspondant et le cas échéant des suppléments ou réductions pour la durée de séjour. Le montant de la rémunération est finalement calculé en multipliant le cost-weight effectif par un taux de base (ou baserate) en vigueur dans l'hôpital, qui est négocié par les partenaires tarifaires ou, si ceux-ci ne parviennent pas à un accord, fixé par le gouvernement du canton concerné.

### Introduction de SwissDRG

Le système tarifaire de SwissDRG a été introduit dans toute la Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

«Tout au long de cette dernière décennie, le système de forfaits par cas SwissDRG n'a cessé de se développer et de s'affiner grâce aux données réelles de coûts et de prestations des hôpitaux et cliniques. C'est essentiel pour la prise en charge et pour que les hôpitaux puissent continuer à proposer des prestations de haute qualité à l'avenir.»



Guido Speck, CEO du groupe Lindenhof

Grouper  
Catalogue des forfaits par cas  
Cost-weight  
Durée de séjour  
Rémunération supplémentaire

## SwissDRG en un coup d'œil

De la révision de la loi sur l'assurance-maladie à l'approbation par le Conseil fédéral: évolution de la structure tarifaire SwissDRG en un coup d'œil:

### Le mandat

SwissDRG SA est responsable de l'élaboration, du développement, de l'adaptation et de l'entretien des structures tarifaires dans le domaine stationnaire. La base légale est ici la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

### Le relevé des données

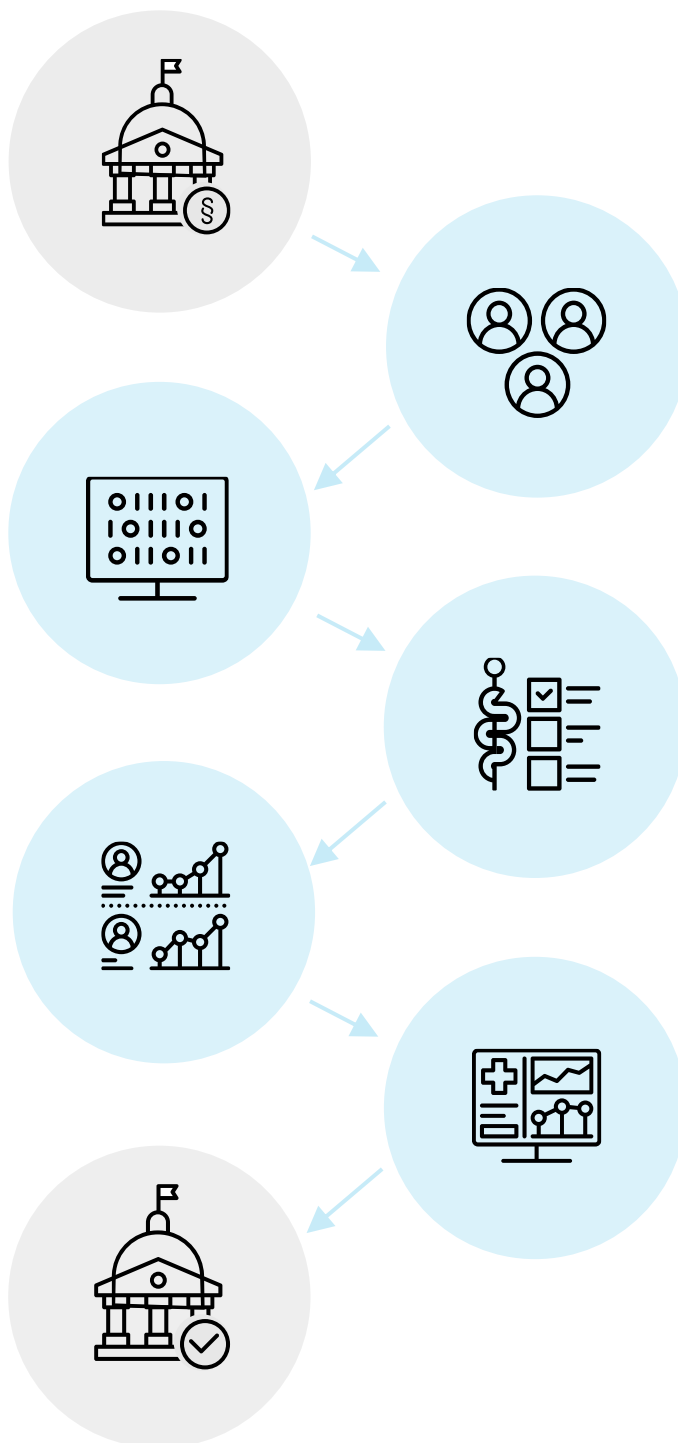
La structure tarifaire SwissDRG s'appuie sur des données de coûts et de prestations émanant des institutions hospitalières de toute la Suisse.

### Le calcul

Sur la base de la logique médicale révisée, une méthodologie de calcul définie est utilisée pour évaluer les DRG puis établir le catalogue des forfaits par cas.

### L'approbation

Chaque nouvelle version de SwissDRG est soumise à une procédure d'approbation en deux étapes. Outre les partenaires de SwissDRG SA, le Conseil fédéral doit également approuver chaque nouvelle version tarifaire, comme le stipule la LAMal.



### Les partenaires

SwissDRG SA est une institution commune des fournisseurs de prestations, des assureurs et des cantons.

### La logique médicale

La logique médicale, c'est-à-dire le Grouper, est perfectionnée sur la base des données vérifiées.

### Le produit

Le catalogue des forfaits par cas ainsi que le manuel de définition et le Grouper forment ensemble la structure tarifaire SwissDRG. Le cadre formé par les règlements garantit la bonne application du système SwissDRG.

## SwissDRG - Objectifs

L'introduction du système tarifaire SwissDRG a créé un système de rémunération national pour les prestations hospitalières en soins somatiques aigus.

L'objectif de la structure tarifaire SwissDRG en tant que partie du système tarifaire global est d'instaurer des conditions-cadres claires, d'améliorer la transparence et la comparabilité des prestations, des coûts et de la qualité et de favoriser une utilisation des ressources axée sur les patients. Les objectifs détaillés sont les suivants:

- Conforme aux directives de la loi sur l'assurance-maladie, SwissDRG est le système tarifaire qui régleme et uniformise la rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus dans l'ensemble de la Suisse.
- SwissDRG permet une meilleure transparence des coûts et des prestations et constitue une base de concurrence et de comparaison entre établissements.
- La structure tarifaire est un système évolutif et constamment perfectionné sur la base des données fournies par les hôpitaux.
- L'application de forfaits par cas liés aux prestations permet à la structure tarifaire SwissDRG de tenir compte de la complexité et des spécificités des soins hospitaliers en Suisse.
- En tant que structure tarifaire, SwissDRG crée des incitations en faveur de soins pertinents du point de vue médical et économique.
- SwissDRG est fondé sur les prestations et permet de prendre en considération des concepts thérapeutiques spécifiques à chaque patient.

homogène  
transparent  
évolutif  
basé sur les prestations  
économique  
médical

---

«L'introduction de SwissDRG a conduit les cantons à prendre davantage en compte le critère de l'économicité lors de l'approbation et de la fixation des tarifs.»

---



**Pierre Alain Schnegg,**  
Conseiller d'État bernois et président du Conseil d'administration de SwissDRG SA

## Organisations partenaires Stratégie commune

**SwissDRG SA est une institution commune des fournisseurs de prestations, des assureurs et des cantons dans le système de santé suisse. Elle est responsable de l'introduction, du perfectionnement et de l'entretien des structures tarifaires stationnaires.**

**SwissDRG SA est responsable de l'élaboration, du développement, de l'adaptation et de l'entretien des structures tarifaires utilisées dans le domaine stationnaire.**

Elle met en œuvre le mandat légal adopté par le Parlement en décembre 2007. Cette société anonyme d'utilité publique a été créée le 18 janvier 2008 en tant qu'**institution commune des fournisseurs de prestations, des assureurs et des cantons**.

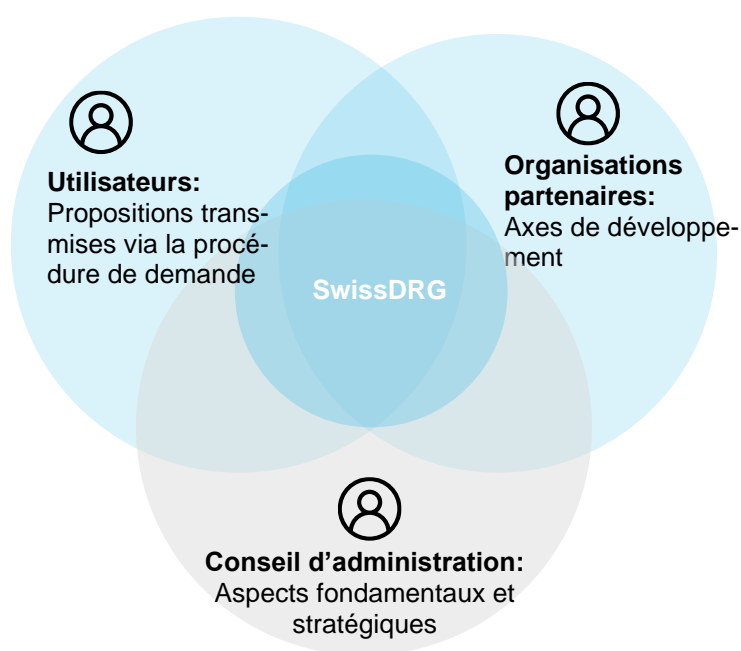
L'intégration des principaux acteurs dans le domaine de la santé permet de prendre en compte les **différentes exigences et différents besoins** en matière de structure tarifaire. SwissDRG SA et ses organisations partenaires s'engagent pour que le perfectionnement des structures tarifaires stationnaires en vigueur à l'échelle nationale profite aux patients, assurés et contribuables.

Les négociations tarifaires entre les fournisseurs de prestations et les assureurs sociaux ne sont pas de la responsabilité de SwissDRG SA.

### Les organisations responsables de SwissDRG SA sont:

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- H+ Les Hôpitaux de Suisse
- santésuisse Les assureurs-maladie suisses
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Commission des Tarifs Médicaux LAA, AM/AI (CTM)
- curafutura Les assureurs-maladie innovants

L'intégration des organisations partenaires et d'autres parties prenantes à différents niveaux conduit à un perfectionnement de SwissDRG orienté sur son application et sur les objectifs.



## Concept et étapes du perfectionnement

Depuis son introduction en 2012, le système SwissDRG est en constant développement. Pour cela, SwissDRG SA s'appuie sur les «Directives pour le développement des structures tarifaires» qui détaillent notamment les principes de la structure tarifaire et son évolution.

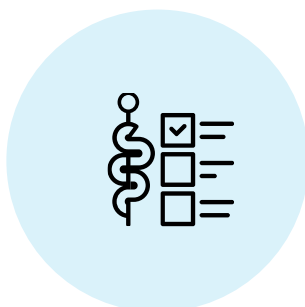
Une nouvelle version, généralement annuelle, basée sur des données plus récentes et une logique de groupement affinée, tient compte des nouvelles connaissances et des innovations dans le traitement médical.



### Relevé des données

**SwissDRG SA relève des données auprès des hôpitaux afin de gérer, de développer et d'adapter la structure tarifaire SwissDRG – conformément à son mandat légal.**

Le développement d'une nouvelle version de SwissDRG commence par la transmission de données. Au cours de cette étape, les hôpitaux et cliniques fournissent leurs données de prestations et de coûts à SwissDRG SA sous une forme anonyme et standardisée. Ces données sont ensuite rendues plausibles et corrigées par SwissDRG SA. Les cas non plausibles ne sont pas utilisés pour le perfectionnement de la structure tarifaire.



### Développement du système

**La logique médicale, c'est-à-dire le Grouper, est perfectionnée sur la base des données corrigées.**

Les nouvelles informations acquises sont ainsi prises en compte, permettant une amélioration et une adaptation de la logique médicale existante. Pour cela, ce que l'on appelle les **critères de split**, qui servent de **séparateurs de coûts**, sont redéfinis ou adaptés. Les cas présentant une structure de coûts similaire sont regroupés dans un DRG. Les propositions faites par les organisations partenaires dans le cadre de la procédure de demande pour le perfectionnement de la structure tarifaire servent de base à l'amélioration du système.



### Calcul

**Sur la base de la logique de groupement révisée, une méthodologie de calcul définie est utilisée pour évaluer les DRG puis établir le catalogue des forfaits par cas.**

Un cost-weight est calculé pour chaque DRG. En complément, des suppléments et réductions sont calculés pour les low-outliers et les high-outliers.

La logique de groupement associée à la méthodologie de calcul garantit une représentation adéquate des cas de traitement hospitaliers.



### Résultats et approbation

**Chaque nouvelle version tarifaire est soumise à une consultation ainsi qu'à une procédure d'approbation en deux étapes.**

Les perfectionnements ainsi que leur évaluation qualitative sont présentés aux organisations partenaires de SwissDRG SA dans des **présentations du système** accompagnées d'une documentation complète.

Une fois adoptée par les partenaires de SwissDRG SA, la nouvelle version tarifaire est soumise au Conseil fédéral pour approbation.

## Application de SwissDRG

La logique de groupement, qui attribue un DRG à chaque cas de traitement hospitalier en soins somatiques aigus, est au cœur de SwissDRG. Le **cost-weight** d'un DRG en lien avec le **taux de base (baserate)** détermine la rémunération du cas de traitement.

Outre la rémunération forfaitaire, il existe également la possibilité de facturer une rémunération supplémentaire pour certaines prestations.

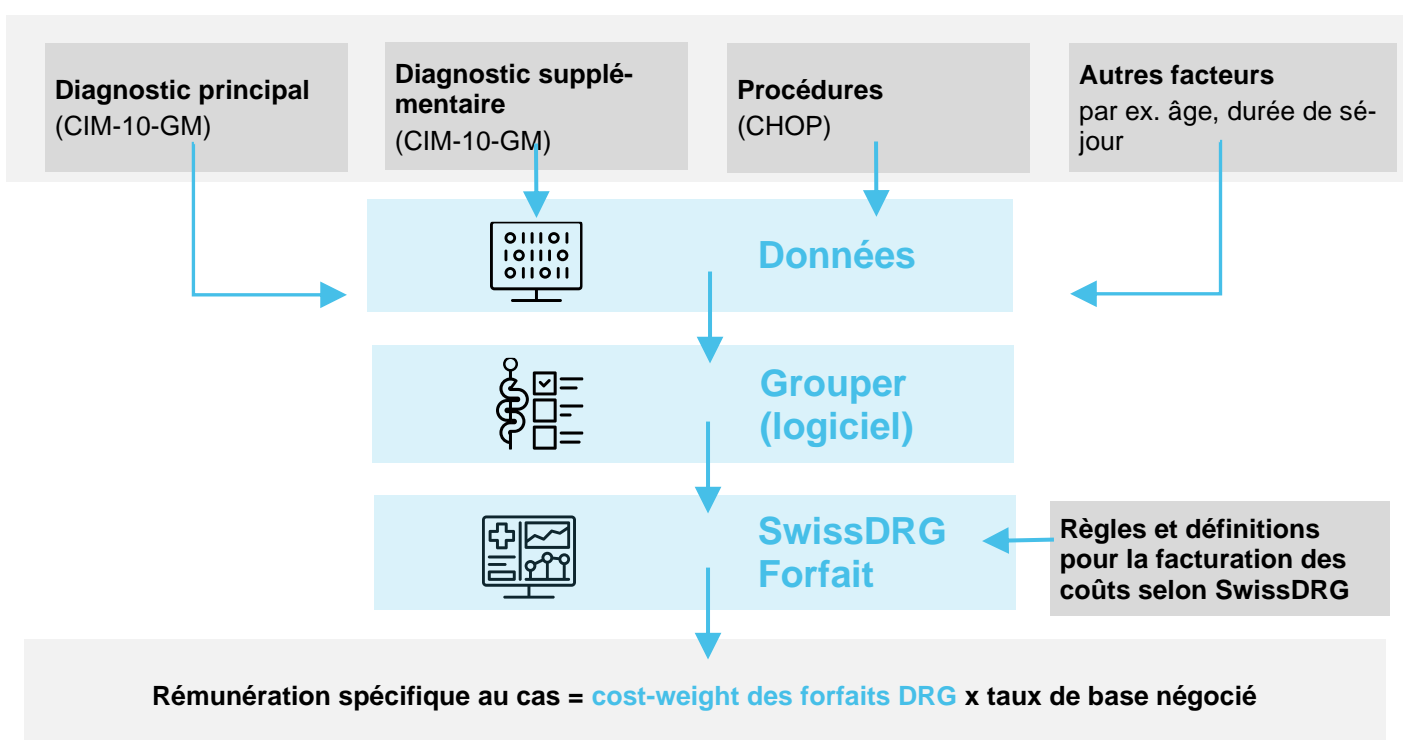
Certaines prestations et certains produits, qui ne peuvent pas être rémunérés de manière adéquate via un DRG, peuvent être facturés au moyen des rémunérations supplémentaires.

Contrairement aux forfaits, les rémunérations supplémentaires ne sont pas affichées sous forme de cost-weights sans dimension, mais comme un montant en francs suisses. Le catalogue des rémunérations supplémentaires fait partie intégrante du catalogue des forfaits par cas et, en tant que tel, est soumis aux processus d'approbation habituels.

«Pour rester compétitifs, les hôpitaux doivent proposer des prestations d'une qualité toujours élevée à des prix avantageux. Les forfaits par cas créent les conditions adéquates pour ce faire. Une plus grande transparence et des coûts réalistes favorisent la concurrence entre les hôpitaux, ce qui bénéficie à tous les patients.»



Verena Nold Rebetez,  
Directrice de santé Suisse



## Le système tarifaire SwissDRG est soutenu par des conditions-cadres complémentaires élaborées par les organisations partenaires de SwissDRG SA, mais aussi par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

**Pour permettre une application uniforme du système tarifaire dans toute la Suisse, des aspects fondamentaux sont définis dans les règles et définitions pour la facturation des cas.**

Les [règles et définitions pour la facturation des cas](#) font ainsi partie intégrante de la structure et du système tarifaires et sont définies par les organisations partenaires de SwissDRG SA. Si nécessaire, celles-ci sont complétées par des clarifications et constamment développées.

Les données de prestations des hôpitaux sont saisies au moyen des instruments de codage de l'OFS et également utilisées par le Grouper.

Les instruments de codage se composent des classifications des diagnostics et des procédures (catalogue CIM et CHOP) ainsi que des directives de codage.

Les classifications évoluent chaque année en collaboration avec l'OFS, les organisations partenaires et SwissDRG SA.

Pour garantir une qualité élevée et constante du codage, le système tarifaire est complété par des [règles de révision du codage](#) qui sont définies par les organisations partenaires de SwissDRG SA.

Les partenaires tarifaires négocient un taux de base spécifique à l'hôpital en prenant en compte les différences de coûts entre les hôpitaux qui ne peuvent pas être suffisamment représentées via la structure tarifaire.

Pour encourager les négociations tarifaires, le Conseil d'administration de SwissDRG SA peut publier des [constatations](#) visant à favoriser une application ordonnée de la structure tarifaire.



## Perspectives

**SwissDRG est aujourd'hui utilisé comme système tarifaire pour toutes les hospitalisations en médecine somatique aiguë stationnaire en Suisse et largement accepté comme tel.**

**SwissDRG est un système conçu pour évoluer avec les nouvelles informations, permettant un perfectionnement et une différenciation au fil du temps. De cette manière, la structure tarifaire suit et intègre les progrès médicaux et les nouveaux concepts thérapeutiques.**

L'évolution de SwissDRG s'appuie sur les retours des utilisateurs qui peuvent ainsi avoir une influence directe sur le perfectionnement et les possibilités de représentation de différents traitements dans la structure tarifaire.

## Informations complémentaires

**Des informations complémentaires sur les conditions-cadres et les aspects techniques de la structure tarifaire SwissDRG, ainsi que sur leur développement et leur application, sont disponibles sur le site Internet de SwissDRG SA.**

### **Relevé des données**

Informations détaillées sur le relevé des données ainsi que sur les documentations des données et de l'interface Web.  
<https://www.swissdrg.org/fr/somatique-aigue/releve-des-donnees>

### **Procédure de demande**

La procédure de demande structurée offre aux utilisateurs de la structure tarifaire la possibilité de participer au développement de celle-ci.  
<https://www.swissdrg.org/fr/somatique-aigue/procedure-de-demande>

### **Autres publications**

Informations concernant les constatations relatives au système tarifaire et indications concernant la saisie des prestations et la facturation.  
<https://www.swissdrg.org/fr/somatique-aigue/swissdrg>

### **Informations actuelles**

Vous pouvez recevoir les informations actuelles sur la structure tarifaire en vous abonnant en ligne à notre newsletter SwissDRG.  
<https://www.swissdrg.org/fr/portrait/communication/abonner-newsletter>

### **Informations du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de SwissDRG SA peut publier des constatations supplémentaires pour une application ordonnée de la structure tarifaire.  
<https://www.swissdrg.org/fr/portrait/communication>

## Contact

### SwissDRG SA

Länggassstrasse 31  
3012 Berne

E-mail: [info@swissdrg.org](mailto:info@swissdrg.org)

Tél.: +41 031 310 05 50

[www.swissdrg.org](http://www.swissdrg.org)

### Organisations partenaires

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

[www.gdk-cds.ch](http://www.gdk-cds.ch)

H+ Les Hôpitaux de Suisse

[www.hplus.ch](http://www.hplus.ch)

santésuisse Les assureurs-maladie suisses

[www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)

Fédération des médecins suisses (FMH)

[www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)

Assureur selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents, l'assurance-invalidité, l'assurance militaire (CTM)

[www.mtk-ctm.ch](http://www.mtk-ctm.ch)

curafutura Les assureurs-maladie innovants

[www.curafutura.ch](http://www.curafutura.ch)